

Juillet 2021

Egliseneuve d'Entraigues

Bulletin municipal n°26



Egliseneuve d'Entraigues

Communauté de communes du Sancy



Informations pratiques

URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (pour l'Europe)

Samu : 15

Gendarmerie : 17

Centre anti-poisons : 04 73 26 09 09

EDF : dépannage sécurité : 0910 333 063

Enfance maltraitée : 119

SOS Amitié : 04 73 37 37 37

Vol carte bleue : 04 54 42 12 12

MAIRIE

Tél. : 04 73 71 90 13

Bureau ouvert au public

Lundi : 9h-12 h - 14h-16 h

Mardi : 9h-12h

Mercredi : 9h-12h - 14h-16 h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12 h - 14h-16 h

Permanences des élus :

Lundi, mardi et vendredi 10h - 11h30 Eliane Goy

Mercredi : 11h - 12 h Lucien Andraud

Jeudi : Didier Cardenoux

Samedi : 11h - 12h M. Le Maire ou ses adjoints
sur rendez-vous

ÉCOLE : 04 73 71 95 77

Cantine scolaire : 04 73 71 35 43

Députée : Laurence VICHNIEVSKY

laurence.vichniesky@assemblée-nationale.fr

Sous-Préfet : 04 73 89 07 76

Conseillers Départementaux :

Lionel GAY : 06 50 51 55 77

ADMR ABRI Cézallier-Sancy :

Anne Valette : 04 73 71 91 78

Pharmacie : Claire Beghein : 04 73 71 91 37

Communauté de Communes du Sancy

6 avenue du Général Leclerc

63240 Le Mont-Dore -

Tél. : 04 73 65 24 48

SERVICES DE PROXIMITÉ :

Médecins (Besse) : 04 73 79 50 68

Corinne SUDRE

Fanny TESTARD

Marina TOURNADRE

permanence à Egliseneuve tous les lundis, mercredis et vendredis
consultations ou sur rendez-vous

Sandrine DI MIGLIO : 07 68 70 89 22

Sophie ROBINNE (médecin homéopathe) : 07 64 08 88 63

Cabinet d'ostéopathie (Besse) : 04 73 89 68 78

Clément Chaput

Pascal Ferrand

Marion Planeix

Pierre Saint Denis

Kinésithérapeutes :

Cécile Jaffré : 06 71 43 65 73 (Egliseneuve)

Clotilde Bahin : 04 73 84 17 84 (Besse)

Mathieu Castellarin : 04 73 79 51 45 (Besse)

Dentistes (Besse) :

Sophie Brionnet : 04 73 79 58 09

Fanny Jarsaillon : 04 73 79 58 09

Didier Cardenoux : 04 73 79 50 67

Infirmiers :

Hélène Phelut : 06 32 14 02 49 (Egliseneuve)

SSIAD Besse : 04 73 79 52 82

SSIAD Condat : 04 71 78 40 00

Cabinet Vétérinaire : 04 73 71 94 67

Didier Rousseau

Méloé Tronche

Déchetterie de Besse RD 978 Chiloza : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H
Mardi de 8 H à 12 H et de 14 H à 17 H. Fermé le jeudi. 04 73 79 53 16

Ramassage des objets encombrants : réservés aux personnes

Ligne régulière des Autocars André LR 108 (04 71 78 00 49) : lundi, mercredi, vendredi.

Départ Egliseneuve d'Entraigues 10:00 **Arrivée Clermont-Fd** : Gare SNCF 11:20—Gare Routière 11:30

Départ Clermont-Fd Gare Routière 16:45, Gare SNCF 17:00—**Arrivée Egliseneuve** 18:14

(Lundi et mercredi)

Gare Routière 18:15—Gare SNCF 18:30, **Arrivée Egliseneuve** 19:45 (Vendredi)

Le mot du Maire



Chères Égliseneuveuses, chers Égliseneuvois,

C'est avec le plus grand plaisir que nous vous adressons notre bulletin municipal.

Vous y trouverez toutes les informations concernant la vie de notre commune.

Après la période difficile que nous venons de traverser, j'espère que cette saison estivale nous permettra de reprendre, vaccinés et prudents, plus normalement le cours de notre vie.

Cet été sera ponctué par les festivités, manifestations et expositions qui nous donneront la possibilité de nous retrouver avec plaisir.

Merci aux associations et bénévoles qui, par leur implication, animent notre village.

Espérons que la levée des mesures sanitaires facilitera l'avancée des travaux et projets en cours et que nous connaîtrons une très bonne saison touristique.

Toute l'équipe municipale reste et à votre écoute et vous souhaite un très bel été.

*Votre maire,
Didier CARDENOUX*

La vie communale

L'intégralité des comptes rendus de CM est consultable sur le site internet de la commune ou en mairie

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 11 mars 2021

ÉCHANGE BERNARD GUITTARD/COMMUNE À LA LANDIE :

D'autre part, pour finaliser le résultat de l'enquête susvisée, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la régularisation cadastrale qui s'impose en procédant à un échange foncier qui se présente comme suit :

- Monsieur Bernard GUITTARD cède à la commune d'Égliseneuve d'Entraigues les parcelles E 532 et E 535 d'une surface respective de 550 m2 et 417 m2 comme en résulte la modification du parcellaire cadastral en date du 12 juillet 2000, En contrepartie, la commune d'Égliseneuve d'Entraigues cède à Monsieur Bernard GUITTARD la parcelle E 537 pour une surface de 610 m2 comme en résulte le document d'arpentage susvisé.

A l'unanimité, le Conseil :

- **DÉCIDE DE DONNER** son accord à la proposition susvisée,
- **DÉCIDE DE MANDATER** Monsieur le Maire pour signer tous les documents administratifs nécessaires à la concrétisation de cette opération et notamment l'acte notarié,
- **DIT** que l'ensemble des frais relatifs à ce dossier sont à la charge de Monsieur Bernard GUITTARD,
- **DIT** que cet échange, tel qu'il figure sur le document cadastral établi par Monsieur BLANCHARD, géomètre, se fera sans soulte et pour l'euro symbolique.

OPÉRATION SOLAIRE DÔME :

Monsieur le Maire expose aux élus que dans le cadre de l'opération « Solaire-Dôme » un projet de groupements de commandes permet de coordonner et de regrouper des prestations afin de réaliser des économies d'échelle. Ces groupements permettent également d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises. Aussi, considérant d'une part qu'il est dans l'intérêt de la commune d'Égliseneuve d'Entraigues d'adhérer au groupement de commandes pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public et au sein duquel la communauté de communes du Massif du Sancy exercera le rôle de coordonnateur ; considérant d'autre part qu'il appartiendra à la commune d'Égliseneuve d'Entraigues, pour ce qui la concerne, de s'assurer de la bonne exécution des marchés conclus au titre du groupement, il est décidé à l'unanimité

1°) d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, tel qu'il est présenté à l'Assemblée, pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque d'une puissance de 9 kWc en toiture du garage communal et au sein duquel la communauté de communes du Massif du Sancy exercera le rôle de coordonnateur ;

2°) d'approuver l'adhésion de la commune d'Égliseneuve d'Entraigues au-dit groupement de commandes pour le bâtiment public sus-identifié ;

3°) d'autoriser Monsieur Didier CARDENOUX en sa qualité de Maire à signer ledit acte constitutif du groupement de commandes, à réaliser les demandes de financement auprès des cofinanceurs potentiels et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

ACTUALISATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ET DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LES TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU :

Le Maire rappelle à l'Assemblée sa décision du 15 octobre 2020 concernant les demandes de subventions déposées auprès de l'Agence de l'eau « Adour Garonne » et du Conseil départemental.

Les prévisions globales qui s'élevaient alors à la somme H. T. de 161 850 € sont à ce jour de 173 849.00 € H. T.

Le Conseil, ayant ouï et après délibération, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de solliciter une aide financière à la fois auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne et du Conseil départemental du Puy de Dôme pour l'opération susvisée comprenant les honoraires de maîtrise d'œuvre pour un montant H. T. de 173 849.00 € comme suit :
- Le Bourg : 64 600 € HT
- Village d'Espinat : 43 300 € HT

- Unités de chloration : 34 500 € HT
 - Section « Pont de Graffauzeix » : 15 200 € HT
 - Total travaux : 157 600 € HT
 - Frais Maîtrise d'œuvre : 14 249 € HT
 - Frais de consultation et de publication : 2 000 € HT
 - Au total : 173 849 € HT.
-
- **APPROUVE** le plan de financement ci-après :
 - **Plan de financement :**
 - Montant des travaux et honoraires H. T. : 173 849.00 €
 - Subvention Agence de l'eau Adour Garonne (40 %) 69 539.60 €
 - Subvention Conseil général du PDD (40 %) 69 539.60 €
 - Part restant à la charge de la Commune (H. T.) 34 769.80 €

FACTURATION POUR PRÉLÈVEMENT D'EAU SUR UNE BOUCHE A INCENDIE :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été constaté un problème d'alimentation en eau potable sur une partie du point haut de la commune. Il s'avère que cette pénurie a été provoquée par un branchement illégal à partir d'une bouche à incendie (fait constaté par deux adjoints) et il est proposé à l'Assemblée d'estimer le volume et de facturer la quantité prélevée de manière frauduleuse sur le réseau à l'usager. A l'unanimité il est décidé de facturer 500 m3 d'eau au prix de 1.10 € le m3, soit la somme de 550 €, à Monsieur Christian RISPAL.

FESTIVAL « CARAVANE MADAME » :

Dans le cadre du festival itinérant « La Caravane Madame », initié et porté par l'association Euroculture en Pays Gentiane qui propose du 13 juillet au 15 août 2021 une série de randonnées équestres, manifestations (découverte du patrimoine, conférences) et spectacles éclectiques dans les villages étapes de Hautes-Auvergne (entre Pays de Salers et Saint-Nectaire), Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la possibilité d'accueillir cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE**

- L'attribution d'une subvention sur base de 1000 euros à l'Association Euroculture en Pays Gentiane pour l'accueil d'une étape du Caravane Madame Festival au sein de la commune en contrepartie d'une programmation artistique au Bourg.
- L'engagement de la commune d'apporter son soutien logistique pour la mise en œuvre de la manifestation proposée et de relayer l'information via ses canaux de communication.
- En amont de la manifestation, la commune s'assurera que les chemins utilisés lors de la randonnée soient entretenus, sécurisés et praticables à pied, à VTT et à cheval.
- Le balisage éphémère et passage des randonneurs équestres, pédestres et VTT sur l'itinéraire prévu.
- L'installation du bivouac des chevaux de leur arrivée le 4 août à leur départ le 6 Août 2021, au bourg.

CONTRAT DE MAINTENANCE ET DE SERVICE POUR LE DÉFIBRILLATEUR :

Considérant que par décret 2001-1154 les défibrillateurs sont soumis à obligation de maintenance, le Conseil à l'unanimité décide de mandater le Maire pour signer un contrat de maintenance avec « Défibrillateur Center » au prix annuel de 184 € H. T.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **OPÉRATION «TOIT SOCIAL ET SOLIDAIRE » :** dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt relatif à l'habitat social sur le territoire lancé par la CCMS, un dossier d'intention a été déposé pour la réhabilitation de la maison du CCAS pour la création de logements sociaux et solidaires.
- **OPÉRATION BONUS RELANCE : TRAVAUX APPARTEMENTS GROUPE SCOLAIRE :**
Il est fait rappel à l'Assemblée de sa décision du 8 décembre 2020. Les devis sont en attente.
- **FERMETURE D'UNE CLASSE :** Par décision des autorités académiques, la fermeture d'une classe a été prononcée pour la rentrée scolaire prochaine. Il en découle que l'école d'Égliseneuve fonctionnera avec une classe unique regroupant tous les niveaux (de la petite section au cours moyen 2^{ème} année).
- **SICTOM DES COUZES : SUBVENTION A L'ACHAT DE BROyeurs INDIVIDUELS :**
La communication sur l'opération est lancée depuis le 15 février dernier sur le site internet et la page Facebook du SICTOM.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal - 25 mars 2021

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020.

Ces derniers présentés sous la présidence de Pierre MOINS s'établissent comme suit :

- BUDGET PRINCIPAL : EXCEDENT GLOBAL DE :	+ 170 372.89 €
- Section de Fonctionnement :	
- Dépenses	480 635.00 €
- Recettes	558 735.07 €
- RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 78 100.07 €
- Résultat 2019 reporté	+ 62 283.90 €
- RESULTAT DE CLOTURE	+ 140 383.97 €

- Section d'Investissement :	
- Dépenses	149 247.55 €
- Recettes	168 991.95 €
- RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 19 744.70 €
- Résultat 2019 reporté	+ 10 244.52 €
- RESULTAT DE CLOTURE	+ 29 988.92 €

- ÉTAT DE RESTES A RÉALISER :	
- Dépenses	68 813.00 €
- Recettes	70 426.00 €

Ces travaux concernent essentiellement des travaux de réparation des bâtiments et l'aire de camping-car.

- Affectation des Résultats :	
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	140 383.97 €
- Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)	29 988.92 €

- **VOTE : Ce dernier est voté à l'unanimité.**

- BUDGET EAU : EXCEDENT GLOBAL DE :	+ 76 499.50 €
- Section d'Exploitation :	
- Dépenses	102 817.17 €
- Recettes	99 339.01 €
- RESULTAT DE L'EXERCICE	- 3 478.16 €
- Résultat 2019 reporté	26 769.22 €
- RESULTAT DE CLOTURE	+ 23 291.06 €

- Section d'Investissement :	
- Dépenses	81 508.50 €
- Recettes	42 782.64 €
- RESULTAT DE L'EXERCICE	- 38 725.96 €
- Résultat 2019 reporté	+ 91 934.40 €
- RESULTAT DE CLOTURE	+ 53 208.44 €

- ÉTAT DES RESTES A RÉALISER :	
- Dépenses	80 139.00 €
- Recettes	134 467.00 €

Ces travaux concernent essentiellement les travaux de résorption des fuites sur le réseau.

- Affectation des Résultats :	
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :	23 291.06 €
- Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) :	53 208.44 €

- **VOTE : Ce dernier est voté à l'unanimité.**

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : EXCEDENT GLOBAL DE** + 10 034.27 €
 - **Section d'Exploitation :**
 - Dépenses 28 301.15 €
 - Recettes 40 512.69 €
 - RESULTAT DE L'EXERCICE + 12 211.54 €
 - Résultat 2019 reporté + 8 549.13 €
 - RESULTAT DE CLOTURE + 20 760.67 €
 - **Section d'Investissement :**
 - Dépenses 27 910.32 €
 - Recettes 28 628.34 €
 - RESULTAT DE L'EXERCICE + 718.02 €
 - Résultat 2019 reporté - 11 444.42 €
 - RESULTAT DE CLOTURE - 10 726.40 €
- **ÉTAT DE RESTES A RÉALISER** : NÉANT
- **Affectation des Résultats :**
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 10 034.27 €
 - Affectation au déficit d'investissement reporté (ligne 001) : - 10 726.40 €
 - Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) 10 726.40 €

VOTE : Ce dernier est voté à l'unanimité.

- **BUDGET CCAS : DEFICIT GLOBAL DE** : + 181.18 €
 - **Section de fonctionnement :**
 - Dépenses 619.00 €
 - Recettes 837.00 €
 - RESULTAT DE L'EXERCICE + 218.00 €
 - Résultat 2019 reporté - 36.82 €
 - RESULTAT DE CLOTURE + 181.18 €
- **Affectation des Résultats :**
 - Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) + 181.18 €

- **VOTE** : Ce dernier est voté à l'unanimité

- **BUDGET LOTISSEMENT : EXCEDENT GLOBAL DE** : - 39 691.13 €
 - **Section d'Exploitation :**
 - Dépenses néant
 - Recettes néant
 - RESULTAT DE L'EXERCICE néant
 - Résultat 2019 reporté - 2 304.17 €
 - RESULTAT DE CLOTURE - 2 304.17 €
 - **Section d'Investissement :**
 - Dépenses néant
 - Recettes néant
 - RESULTAT DE L'EXERCICE néant
 - Résultat 2019 reporté - 37 386.96 €
 - RESULTAT DE CLOTURE - 37 386.96 €
- **ÉTAT DE RESTES A RÉALISER** : Néant
- **Affectation des Résultats :**
 - Affectation du déficit reporté de fonctionnement (ligne 002) : 2 304.17 €
 - Affectation au déficit reporté d'investissement (ligne 001) : 37 386.96 €

- **VOTE** : Ce dernier est voté à l'unanimité.
- **VOTE DES COMPTES DE GESTION** : Ces derniers sont votés à l'unanimité.

ASTREINTES HIVERNALES 2020-2021 :

A l'unanimité, il est décidé de payer les sommes ci-après détaillées au personnel chargé d'assurer la viabilité hivernale pour la période 2020-2021

- o 581.00 € pour les cinq astreintes assurées par Jacques MAZEYRAT (116.20 € x 5 = 581.00 €).
- o 464.80 € pour les quatre astreintes assurées par Anthony MAZEYRAT (116.20 € x 4 = 464.80 €).

OUVERTURE DE CRÉDIT POUR RÈGLEMENT DE LA CENTRALE INCENDIE AU GÎTE DES RIVAUX.

Le Conseil, à l'unanimité **DÉCIDE** d'ouvrir des crédits à hauteur de 3 856.50 € au prochain budget primitif pour payer la facture susvisée compte 21568.

DÉFENSE DE LA COMMUNE LITIGE CNE/EPOUX MICHEL :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le différend qui oppose la commune aux époux MICHEL, propriétaires au village de Graffaudaix, concernant l'édification d'une terrasse en partie sur le domaine communal et il propose de recourir à un avocat pour assister la commune dans la procédure.

Le Conseil, ayant ouï et après délibération :

- Mandate Monsieur le Maire pour signer la convention d'honoraires avec Maître Pauline BREDON pour la défense des intérêts communaux dans la procédure susvisée.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **DÉLÉGUÉS A LA NOUVELLE COMMISSION « ACTION SOCIALE » de la CCMS** : Véronique PISSAVY et Danielle HUGUET se portent volontaires pour siéger à la commission susvisée.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 15 Avril 2021

BUDGETS PRIMITIFS 2021.

Avant de commencer la présentation, le Maire rappelle les règles et les principes fondamentaux qui réglementent l'élaboration d'un budget communal.

- **A- BUDGET PRINCIPAL** : Présenté par Monsieur le Maire, il est proposé après avis de la commission « finances-budget » réunie le 27 mars dernier et s'établit comme suit :
- **Vote du Budget** : Ce dernier, approuvé par 9 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	646 147.00 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement :	283 184.00 €

En dehors des dépenses en « restes à réaliser » qui s'élèvent à la somme de 68 813.00 €, les dépenses d'investissement concernent essentiellement :

➤ Matériel informatique + écran	1 500.00 €
➤ Remplacement du système incendie au gîte des Rivaux	3 800.00 €
➤ Aire de camping-car	11 000.00 €
➤ Rénovation appartements	103 000.00 €
➤ Voirie 2021	19 680.00 €
➤ Rando thématique	4 000.00 €

- **VOTE DES TROIS TAXES :**

Monsieur le Maire souhaite apporter quelques précisions au sujet de la taxe d'habitation. Les communes ne votent pas de taux de la TH en 2021 et en 2022. Le taux de la TH sur les résidences secondaires sera le taux de 2019. Ce dernier sera figé jusqu'en 2022 inclus.

Pour la Taxe Foncière Bâti, le transfert de la part départementale de cette taxe se traduit à compter de 2021 par un « rebasage » du taux communal. Ainsi, le vote se fait sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal 2020 et du taux départemental 2020 (20.48 % pour le département du PDD). Ce taux communal 2020 (18.20 %) de Taxe Foncière Bâti majoré de l'ex taux départemental (20.48%) devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

En pratique, cette augmentation considérable du taux ne représentera qu'une augmentation très faible des sommes à régler par le contribuable.

Le Conseil approuve la proposition faite par la commission des finances et du budget et par 9 VOIX POUR et 1 ABSTENTION, il est décidé de ne pas augmenter les taux.

TAXES	TAUX 2020 (%)	TAUX 2021 (%)	PRODUIT 2020
FONCIER BATI	18.20	38.68	166 749.00
FONCIER NON BÂTI	27.33	27.33	56 518.00

- **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Compte tenu de la crise sanitaire qui n'a pu permettre l'organisation de la plupart des festivités en 2020, les subventions attribuées cette année à certaines associations ne sont pas reconduites en 2021.

Les attributions ci-dessous sont votées à l'unanimité :

- Comité des fêtes	800.00 €
- OCCE (Coopérative Scolaire)	800.00 €
- Anciens Combattants	240.00 €
- Association pour le don du Sang	90.00 €
- La Farandole du Temps	160.00 €
- Collège de Besse	187.00 €
- Caravane Madame	1 000.00 €

- **SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET COMMUNAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT :**

A l'unanimité il est décidé de voter une subvention d'équilibre au budget ASSAINISSEMENT d'un montant de 10 162 €.

- **SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DU BUDGET COMMUNAL AU CCAS :**

A l'unanimité, il est décidé de voter une subvention d'équilibre au budget du CCAS pour un montant de 159 €.

- **B – BUDGET EAU :**

- **Vote du Budget** : Ce dernier approuvé à l'unanimité s'établit comme suit :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	120 344.00 €
- Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	357 126.00 €

Ces travaux d'investissement correspondent à des travaux de grosses réparations et à des travaux de résorption de fuites sur le réseau.

Les travaux de résorption bénéficient d'une aide de l'agence de l'eau « Adour Garonne » jusqu'à 50 % ainsi que d'une subvention de la part du Conseil départemental du PDD de 40 %.

- **SUBVENTION DU BUDGET DE L'EAU AU BUDGET PRINCIPAL :**

Sur proposition du Maire, le Conseil, à l'unanimité décide que la somme de 40 000 € sera versée par le budget de l'eau au budget principal pour participation à la rémunération du personnel qui assure l'entretien du réseau d'eau.

- C – BUDGET ASSAINISSEMENT :

- **Vote du Budget** : Ce dernier, approuvé à l'unanimité, s'établit comme suit :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	50 293.00 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement :	51 630.00 €

Une étude est lancée auprès de la SAFEGE pour la réhabilitation de la station d'épuration de La Longeix.

D – BUDGET DU CCAS :

- **Vote du Budget** : Ce dernier est approuvé à l'unanimité et s'établit comme suit :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement :	680.00 €
--	----------

E – BUDGET DU LOTISSEMENT DU PRÉ DE GENDRE :

Vote du **Budget** : Ce dernier est approuvé à l'unanimité et s'établit comme suit :

▪ Dépenses et Recettes de Fonctionnement	39 692.00 €
▪ Dépenses et Recettes d'Investissement :	74 774.00 €

C. C. M. S. PRISE DE COMPÉTENCE « AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ »

A l'unanimité, le Conseil donne son accord à la prise de la compétence « Autorité Organisatrice de la mobilité » des communes à la CCMS sur son ressort territorial et au transfert des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transports scolaire à la Région Auvergne Rhône Alpes intégralement effectués sur son périmètre à compter du 1^{er} juillet 2021.

PROJET DE CRÉATION D'UNE MICRO CRÈCHE A PICHERANDE :

A l'unanimité, le Conseil se prononce favorablement à la création d'une micro-crèche à Picherande.

Extraits de compte rendu du Conseil Municipal – 20 Mai 2021

DÉCISION MODIFICATIVE POUR RÈGLEMENT DE LA FACTURE A L'ENTREPRISE LEMONNIER.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget EAU de l'exercice 2021.

CRÉDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération			Nature	Montant
23	2315	29			Installations, matériel et outillage techniques	13 600.00
Total						13 600.00

CRÉDITS A RÉDUIRE

C chapitre	Article	Opération			Nature	Montant
23	2315	20			Installations, matériel et outillage techniques	-13 600.00
Total						-13 600.00

SUPPRESSION DES RÉGIES DU DROIT DE PESAGE ET DU TENNIS.

Compte tenu de la faible fréquentation du cours de tennis et de l'absence de demande à l'accès au poids public, Monsieur le Maire, sur les conseils du trésor public, propose à l'Assemblée la suppression de ces deux régies, ce qui est accepté à l'unanimité.

NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ AUPRÈS DE RADIO BORT ARTSENSE.

Le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder à la nomination d'un délégué auprès de RBA (Radio Bort Artense) et à l'unanimité, Madame Eliane GOY est nommée délégué auprès de RBA.

- **RÉUNION A ST DONAT** : Dans le cadre d'un projet de mutualisation d'acquisition de matériel et de gestion de l'eau en syndicat inter-communal, les élus sont invités à participer à une réunion qui se tiendra en mairie de Saint-Donat : jeudi 27 mai prochain à 20 H.
- **RÉNOVATION DES APPARTEMENTS DE L'ANCIEN FOYER LOGEMENT** : Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de la Région « Rhône Alpes Auvergne » et Pierre MOINS est mandaté pour récupérer les devis manquants. Ces derniers doivent parvenir à la Région avant jeudi prochain pour étude du dossier en commission début juin.
- **SIGNALISATION AIRE DE CAMPING-CARS** : Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il a sollicité le Département pour l'implantation d'une signalisation directionnelle pour l'aire de camping-cars au lieu-dit « Le Pont de Clamouze », ce qui a été refusé. Par contre un avis favorable a été donné pour l'implantation d'une signalisation au lieu-dit « Entraigues » ainsi qu'à l'entrée sud du village (Le Deyran). Cependant, la fourniture et la pose restent à la charge de la commune (sauf si la pose s'effectue sur des mâts directionnels départementaux. Si tel est le cas, la pose est alors assurée par les services du Département). Madame Catherine AUGUIN est mandatée pour demander des devis.
- **CRÉATION D'UN FORAGE DE RECONNAISSANCE AEP A LA RENONFEYRE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE DE ST GENÈS CHAMPESPE** : Les travaux sont sur le point de commencer.
- **LOGICIELS GESTION DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE** : Les logiciels du secrétariat de mairie devenant obsolètes, un devis a été demandé à notre fournisseur pour une migration vers des logiciels plus performants. Le montant de l'estimation s'élevant à la somme de 7 426 €, un nouveau prestataire a été contacté. Son offre s'élevant à la somme de 2 664.50 € avec une contribution annuelle d'environ 737 €, il est décidé de dénoncer les contrats actuels.

Le site internet de la commune a été actualisé.

Nous vous invitons à le consulter <https://egliseneuvedentraigues.fr>

Dans la rubrique « vie communale » figurent les comptes rendus de conseils municipaux ainsi que le bulletin municipal et bien d'autres choses encore. Cependant, le bulletin sera toujours distribué dans les boîtes aux lettres.

APPEL À VOCATION JOURNALISTIQUE



La fonction de correspondant de la Montagne (édition d'Issoire) pour les communes d'Égliseneuve, Saint-Genès et Espinchal se trouve vacante car notre actuel reporter a cessé son activité.

Celle-ci consiste à témoigner de la vie des villages, photos à l'appui si nécessaire, dans les pages de notre grand quotidien, en relayant tout événement digne d'attention (fête, manifestation, exposition, concours ...). Une petite rétribution couvre les frais de déplacement et dédommagement du temps prodigué.

Si cet exercice vous tente, vous pouvez vous faire connaître en mairie.

Culture et patrimoine

Sur les traces de Madame d'Artagnan
Festival Caravane Madame : une itinérance équestre et artistique
du 12 juillet au 15 août 2021 à travers l'Auvergne, de Salers à Saint-Nectaire

Le festival fera étape à Égliseneuve les 4-5 août.

Animations : escape game, visites, randonnées pédestres, danses, musique, théâtre...

ITINÉRANCE ÉQUESTRE ET ARTISTIQUE DE SALERS À SAINT-NECTAIRE SUR LES TRACES DE MADAME D'ARTAGNAN

 "LA" "CARAVANE" "MADAME"

  SPECTACLES VIVANTS
RANDONNÉES
DÉCOUVERTES DES PATRIMOINES   

"12 JUILLET - AU - 15 AOÛT"

WWW.CARAVANEMADAME.COM



LES AMIS D'ÉGLISENEUVE

Deuxième épisode de « boada » autour des ruines du château d'Entraigues



Le 24 avril dernier s'est déroulé un nouvel élagage autour des ruines du château d'Entraigues suivi de l'inauguration d'un panneau explicatif sur l'histoire du château. Un pique-nique a clôturé cette matinée de labeur bien agréable.



**Première exposition
du 17 juillet au 7 août,
salle du haut de l'Arche,
place du foirail**



mercredi 21 juillet 2021

de 9 h 30 à 12 h

et de 14 h 30 à 17 h 30

la 19ème journée du livre accueillera :

Edmond BORDES, Daniel BRUGES, Graziella CAPRARO,
Anne CLAIRET, Gérard COGNET, Jean-Pierre CROIZIER,
Irène DHOTE, Albert DUCLOZ, Gisèle DUTHEIL,
Pierrette GUELTON, Antonin MALROUX, Christophe MASSON,
Marie-Claude MORIN, Albert PIGNOL, Lysia ROLLAND,
André RICCROS, Michelle SERRE, Carole Anne SERVAGNAT,
Martine SOMBRUN, Eric SPINA, Christiane VALAT.

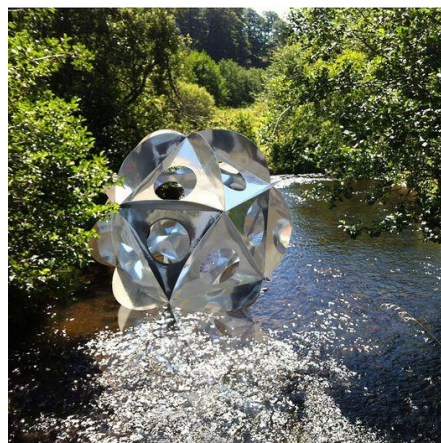
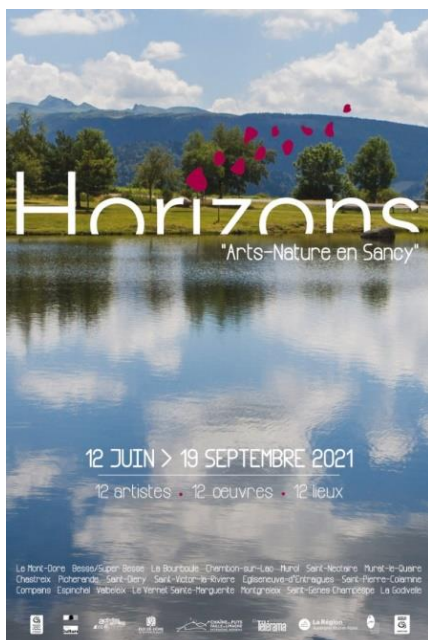
Égliseneuve vendredi 23 juillet à 20h30

à l'église St-Autremoine

festival des voix romanes

"La voix dans tous ses états", et le patrimoine roman à
l'honneur, voilà le programme du festival de l'été
dans le Puy-de-Dôme !





*Pour la 15ème édition du festival d'été
une œuvre Horizon est installée
au Pont de Cisternes,
POLLEN par Marion Orel.
Tel un grain de pollen qui aurait été déposé par le vent, cette
sculpture reflète la nature à la manière d'un kaléidoscope.*

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Dimanche 15 août



**Concours de chevaux lourds
samedi 2 octobre
place du foirail**

Pierrette à l'école

Pierrette, née en 1930, fréquente l'école d'Égliseneuve de 1936 à 1945. Les photos ci-dessous, dont elle pense être la seule survivante, datent de 1936.

En ce temps-là on compte environ cent-vingt écoliers, répartis en trois classes de filles et trois de garçons. Un mur, toujours debout aujourd'hui, les sépare de façon étanche : à gauche les filles, à droite les garçons (ils entrent par la porte de l'actuelle mairie). Pas question de la moindre mixité :

« Si jamais on regardait un garçon par la porte, on en attrapait une belle ! »

Un jour des galopins s'amuse à jeter des cailloux par-dessus ce rideau de pierre. Une petite fille de cinq ans, nièce de la maîtresse, qui passe quelques jours à Égliseneuve et que sa tante accueille donc exceptionnellement dans sa classe, déclare, outrée : *« Ce sont des garnements ! »* Ce vocabulaire élégant, cette impeccable tournure et peut-être aussi ce ton assuré impressionnent Pierrette et gravent en sa mémoire un souvenir admiratif ...

Pierrette parcourt un kilomètre et demi pour venir s'instruire, d'autres élèves plus encore. L'école offre une possibilité de cantine, et certains particuliers, dès l'automne et jusqu'au printemps, font aussi déjeuner les enfants éloignés. Mais beaucoup, peut-être pour des raisons financières, rentrent chez eux à midi. Ceux de la Manne, ou de Bos-de-Village, disposent à peine du temps d'avaloir à la hâte leur frugal repas avant de devoir repartir pour l'après-midi ...



Filles et garçons se confondent derrière leurs blouses ou leurs tabliers. Livres et cahiers s'entassent dans un vague sac de plastique à rabat, de la même médiocre qualité que les chaussures en ces temps de pénurie de cuir. Il s'abîme facilement et on le rafistole parfois au pré tout en surveillant les bêtes.

Les sabots cloutés des garçons claquent sur la route, on les entend approcher telle une harde de chevaux. A l'arrivée sur le plancher du couloir et dans l'escalier ils doivent veiller à ne pas trop irriter les oreilles du maître, sinon gare !

La neige, à cette époque, règne sur Égliseneuve de la mi-novembre à la mi-mars, et monte jusqu'aux genoux des adultes. On est heureux quand elle gèle, car elle porte mieux, on s'y enfonce moins.

Le froid se rit des bottes en mauvais caoutchouc des filles, et de leurs jupes ; parfois, transies, elles en pleurent.

Des pantoufles restent à l'école et évitent de passer la journée avec les pieds mouillés. Le village est déneigé à l'aide de chevaux. Mais bientôt un chasse-neige, le bien nommé « Etoile des Neiges », viendra de Besse par le redoutable Pont de Clamouze. Les classes commencent au premier octobre, mais Pierrette, et bien d'autres, notamment les aînés, doivent garder les troupeaux jusqu'après les foires, à la mi-novembre.

Dans les petites fermes, ils constituent la seule main d'œuvre. Et puis on abandonne les cours début mai, pour les foin et autres travaux, sortir le fumier par exemple. Pierrette a même dû, une année, quitter l'école un premier avril, pour permettre à son frère de passer son certificat dans de bonnes conditions. Elle n'a pas aimé cela, mais la question ne se posait pas ...

On s'absente aussi pour veiller sur les petits frères quand les champs accaparent trop la maman, ou pour aider lorsque la famille tue le cochon.

Le premier bruit qui accueille Pierrette à l'entrée du bourg, c'est celui du marteau sur l'enclume du forgeron (actuellement on trouve là le garage Blanquet), accompagné de l'odeur si typique, et qu'étrangement elle apprécie, de la corne brûlée.

Chaque matin les filles de la grande section, une semaine chacune à son tour, font le ménage et allument le poêle. La température peine à grimper ; la vraie chaleur, il faut l'attendre jusqu'au soir, à l'heure de la sortie ... Le bois, on va parfois le chercher avec la maîtresse sur la route de Picherande ; chaque élève rapporte un fagot.

Les appartements de fonction se situent - comme aujourd'hui - au dernier étage. Les récréations sont parfois occupées à approvisionner une institutrice : dans la pièce qui fait face à la classe des petites au rez-de-chaussée, chaque élève prend sous son bras trois bûches, et en avant pour les hauteurs ! Parfois les bûches s'échappent et dégringolent, marche après marche, dans un grand vacarme, jusqu'en bas. Il n'y a plus qu'à redescendre les chercher et recommencer l'ascension, après une réprimande de la maîtresse agacée ...

Une des institutrices, Madame S, profite amplement de la proximité de son domicile : parfois elle monte chez elle vaquer à ses occupations, abandonnant la classe à la surveillance d'une élève déclarée responsable. Bien sûr le chahut s'installe, et pendant ce temps on n'apprend rien ...

Qu'étudie-t-on à cette époque ? A peu de différence près, les mêmes disciplines qu'aujourd'hui. Certains élèves parlent encore le patois à la maison, mais il n'a plus droit de cité en classe. Pierrette adore les rédactions, pour lesquelles elle ne manque jamais ni d'idées ni d'adresse à les exprimer, et aussi la poésie. En revanche elle déteste la gymnastique, heureusement rare. Le lundi matin, leçon de morale. Une maxime est inscrite au tableau, à savoir par cœur le lendemain. Samedi après-midi, chant, et par beau temps promenade. Sinon tricot (plus tard Pierrette mettra magnifiquement à profit cette initiation, comme en témoignent encore d'admirables pulls sur les photos de ses petits-enfants).

La guerre, dont l'ombre de plomb passe sur une grande partie de la scolarité de Pierrette, ne semble, paradoxalement, pas trop peser sur le quotidien de la classe, sauf peut-être lors du massacre d'Oradour-sur-Glane qui épouvante le pays et inspire un chant patriotique que les enfants doivent chanter.

Le 11 novembre les maîtres accompagnent toute l'école au monument aux morts, pour une Marseillaise en hommage aux victimes de l'autre guerre, la précédente, pas si lointaine.

Les punitions donnent à réfléchir aux contrevenants ; les lignes à copier et à faire signer aux parents - ils ne savent d'ailleurs pas tous signer à cette époque - pleuvent par centaines, et impliquent parfois double peine car à la maison on ne félicite pas les punis !

Pierrette a connu une institutrice, Mademoiselle B, qui la terrorisait particulièrement. Pour comble, une condisciple mal intentionnée a un jour attiré sur elle un châtiment totalement immérité. Cette petite peste, pendant un moment d'inattention de la maîtresse, se met à siffler. Mademoiselle B, derrière les culs-de-bouteille de ses lunettes, lève alors son regard terrible. Un silence fige la classe, tandis que tombe la question fatidique : « *Qui a sifflé ???!!* ». D'une petite voix innocente la coupable désigne : « *C'est Pierrette B, Madame.* »

La lourde silhouette de Mademoiselle B s'extirpe lentement de son siège, se dresse, descend les marches sur lesquelles trône le bureau et s'approche de Pierrette. La classe tremble. Trois gifles de doigts bagués s'abattent sur les joues de l'infortunée Pierrette, qui ne dit mot.

Toute la soirée suivante elle souffre d'un effroyable mal de tête. Il faut bien raconter à sa mère l'incident. Celle-ci, pour une fois, ne met pas en doute le récit et n'ajoute pas sa sévérité à celle de la maîtresse. Bien au contraire elle passe la nuit, rongée d'inquiétude, au chevet de sa fille car quelques jours plus tôt une enfant du village, du même âge, a succombé à une méningite. Après cela Pierrette n'a plus envie de retourner en classe, elle qui pourtant, d'habitude, s'y plaît beaucoup.

Avec les garçons un instituteur, par ailleurs directeur de l'école, se montre encore plus musclé, surpassant haut la main la rigueur ambiante à l'époque. Lorsqu'il surprend deux élèves à se battre, il saisit leurs deux têtes et les fait s'entrechoquer. Ou bien, si un seul élève a provoqué son courroux, le tronc d'un des arbres de la cour joue le rôle de la seconde tête En outre sa fibre laïque s'enflamme au quart de tour si un livre de catéchisme ose apparaître sur un pupitre ou entre des mains : l'objet se voit aussitôt confisqué puis jeté à la poubelle avec véhémence, accompagné d'imprécations contre l'histoire sainte.

Heureusement, tous ne pratiquent pas des méthodes aussi brutales ...

Vers la fin de l'année, on offre un cadeau aux enseignants. Une fois Pierrette n'a pas participé à la collecte pour sa classe. Les autres élèves ne peuvent s'empêcher de le signaler à la maîtresse. Celle-ci, par discrétion, déclare ne pas vouloir le savoir. Mais la maman de Pierrette, soucieuse de réparer au mieux cette défection, ordonne à sa fille quelques jours plus tard :

- *Puisque c'est comme ça, tu lui apporteras un saucisson.*



Mission accomplie dès le lendemain. Dans la matinée, toujours aussi attentive à ne mettre personne mal à l'aise, la maîtresse, toute en finesse, demande à Pierrette d'aller voir l'heure à l'horloge de la cour ; pendant ce temps elle informe ses camarades de la réparation, et Pierrette regagne ainsi à leurs yeux sa place dans la communauté ...

A cette époque le certificat d'études couronne toute scolarité primaire digne de ce nom. Pour Égliseneuve l'examen se déroule à Besse. Pierrette rit encore aujourd'hui de cette journée.

Douze candidats de la commune se présentent. Ils s'y rendent en car, parmi d'autres voyageurs. Le chauffeur ne sourit pas du tout, et malmène ses passagers dans les virages. Cela n'empêche nullement Pierrette, que l'on qualifie à cet âge-là de « sarganée » (on dirait aujourd'hui « délurée », voire « ingérable » ...) de chanter à tue-tête. Ses compagnons s'évertuent à lui rappeler que « *oiseau qui chante le matin est plumé le soir* » ; elle n'en continue pas moins de plus belle, et finalement les entraîne dans ses refrains.

Madame G leur maîtresse a bien recommandé à tout le monde de respecter le silence le plus absolu dans la salle d'examen ; on doit y entendre les mouches voler. La moindre incartade peut tout simplement coûter le certificat. Elle a aussi averti que chacun doit trouver la table qui porte son numéro d'inscription. Pas question donc, pour Pierrette, de s'asseoir tout près de sa voisine habituelle, celle qu'elle côtoie fidèlement depuis trois ans.

Les candidats pénètrent dans la salle. La voisine s'installe très vite, Pierrette erre encore, inspecte les numéros.

- *Qu'est-ce que tu fais ?*

- *Et bien je cherche ma place !*

- *C'est là, à côté de moi.*

Pierrette a regardé partout sauf là, puisqu'on lui a prédit une séparation ...

Bilan de la journée : onze reçus, un garçon recalé.

Sur le trajet du retour, les chants redoublent d'ardeur. Un des garçons, un peu fortuné en argent de poche, s'est acheté des cerises. Pierrette lui en picore une, puis deux, puis ... ; d'autres élèves l'imitent. Parmi les voyageurs adultes du car une cousine du garçon pillé voit la scène et finit par intervenir : « *Faudrait peut-être pas les lui finir !* »

A leur arrivée au bourg, Madame G exulte de ce succès quasi total. Grande joie, certes. Pourtant elle ne peut se retenir de l'imaginer plus grande encore, en ce jour qui semble si faste : « *Il ne manquerait plus que mon beau-frère revienne de captivité ...* ». Une heure après elle reçoit un coup de fil, son beau-frère vient d'arriver à Clermont ...

Ainsi Pierrette, dans la liesse générale, dit adieu à l'école, son certificat en poche. Elle regrette un peu aujourd'hui qu'il soit demeuré sans suite. Seuls pouvaient envisager des études plus longues les enfants - peu nombreux - de famille aisée, qui partaient en sixième à Clermont vers le brevet, ou plus encore.

On ne peut réécrire le destinLe certificat de cet époque représentait déjà un solide viatique pour la vie courante ; toutefois la vivacité d'esprit de notre Pierrette lui aurait probablement permis d'autres belles réussites. Qui sait, une brillante carrière l'aurait peut-être même entraînée sous d'autres cieux, loin d'Égliseneuve ? Mais alors sa précieuse mémoire et son espièglerie auraient beaucoup manqué au village !

Chronique du temps passé

Comme le montre une publicité de notre fête patronale, datant de 1925, les "sept frères" étaient à l'honneur. D'après Ambroise Tardieu, le Saint Patron de notre église, avant 1789, était Saint Austremoine. Le prieuré existait à cette époque, il dépendait de l'abbaye des Bénédictins d'Issoire. Actuellement, si l'église porte toujours le nom de Saint Austremoine, les saints patrons sont les Sept Frères, avec leur mère, Sainte Félicité, et la commémoration se fait le 10 juillet, la fête patronale le dimanche suivant.

La légende a fait de Sainte Félicité la mère de ces sept martyrs ; on lit en effet, dans sa passion, que Félicité, riche veuve romaine qui vivait sous Antonin le Pieux, avait sept fils : Félix, Philippe, Martial, Vidal, Alexandre, Silanus et Janvier ; dénoncée par des prêtres païens, elle fut convoquée sur ordre de l'empereur devant le préfet de la ville, Publius, qui voulut l'obliger à sacrifier aux dieux.

Interrogée d'abord séparément, Félicité refusa ; le lendemain elle dû comparaître au forum de Mars avec ses enfants, elle exhorta ceux-ci à regarder vers le ciel et à ne pas renier leur foi. Comme ils se montraient inébranlables, ils furent livrés à quatre juges, qui après diverses tortures les firent mettre à mort le même jour, leur mère fut exécutée la dernière.

L'historicité de ce récit de la passion se trouve contredite par deux considérations importantes ; d'après la déposition « Martyrum », les sept martyrs commémorés le 10 juillet se trouvaient enterrés dans quatre cimetières différents, ce qui paraît peu vraisemblable s'ils appartenaient à la même famille et s'ils ont été exécutés le même jour ; plus étrange encore est le fait que d'après ce même document, Félicité aurait été exécutée quatre mois après ses fils. L'hagiographe a dû avoir conscience de ces difficultés, car, contrairement à tous les usages, il ne mentionne ni le lieu où furent enterrés les corps, ni la date de mise à mort de Félicité. On peut donc, à bon droit, considérer son texte comme le type des récits artificiels, dont le résidu historique se borne au nom des martyrs.

Il est fréquent dans les légendes romaines, de rencontrer groupés à l'un ou l'autre titre des saints dont le culte est bien attesté, mais qui sont en réalité étrangers les uns aux autres, aussi est-on aujourd'hui d'accord pour estimer avec le Père Delaye « qu'en imaginant de réunir en une seule famille les martyrs exécutés ou fêtés le même jour, on se conformait aux habitudes reçues chez ses congénères ; en leur donnant pour mère Félicité, ils trouvaient ce moyen d'introduire dans l'histoire des persécutions romaines un pendant de la mère des Macchabées et de ses sept fils ». En effet, dans le 2ème livre des Macchabées, est relaté le martyre de sept frères qui aurait eu lieu vers le 2ème siècle avant notre ère.

Jacques BERNARD

Parlons patois (Parlons patoué)

Un sourire pour tous

Le sourire est contagieux, il s'attrape comme une grippe
Quand quelqu'un m'a souri aujourd'hui, j'ai commencé à sourire aussi
J'ai tourné au coin et quelqu'un a vu mon sourire
Quand j'ai souri, j'ai réalisé que je venais de le lui passer
J'ai réfléchi à ce sourire et j'ai réalisé sa valeur
Un simple sourire peut faire le tour du monde
Alors, si vous avez envie de sourire, ne le retenez pas, montrez-le
Débutons une épidémie, et infectons le monde !
Continuez à transmettre ce sourire !
Tout le monde a besoin d'un sourire !

En rizen pe toutà le monde

Sta rizen, couà se tapà coumà là gripà
cand caucun ei rizen aneù
coumense de sta rizen ieu mai
Ei virà ei coen é caucun m'à vi rizen
E cand se mai segué rizen, ei vi que venià de lio passà
Ei pensà d'à que rizen é n'ei vi sa valour
En petiot rizen po faire le tour de là téarà
E be s'avez l'évejà de sta rizen, leissaz vous nà é faschaz le veire !
Coumensam é nà mavaudià, é que toutà le monde o tape !
Chabaz de beilà que rizen bei toutà le monde !
Mai rirem, mai le monde oron l'évejà d'arire !

Cette traduction du texte « Un sourire pour tous » a été faite par Henri VEDRINE de Saint-Sauves, à l'atelier patois « Artense et Monts Dore », ardent défenseur de notre langue régionale !

Retranscrit dans le cadre de l'association : Eunarnhà : Patué é tradisieu de cha nezautreï

Jean-René TOURNADRE

Informations diverses



*Nous avons le plaisir d'accueillir
Cécile JAFFRÉ
Masseur kinésithérapeute
qui nous vient tout droit de la région
parisienne pour s'installer à l'Esclauze
avec sa petite famille.*

*Une opération de vaccination contre le
COVID19 s'est déroulée au foyer rural
d'Égliseneuve.*

*120 personnes ont pu être vaccinées avec
le vaccin Moderna.*



Un peu d'histoire en humour !

Certains faussaires virtuoses, inspirés par l'actualité, ont imaginé cette «attestation de déplacement dérogatoire du 29 octobre 1805 ».

Ne semble-t-elle pas plus vraie que nature ?

**ATTESTATION
DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE**



En application du senatus-consulte du 29 octobre 1805
prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de
peste-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire de l'Empire Français.

Je soussigné(e) :
Mme/M :
Né(e) le :
Demeurant :

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé
par le décret de l'Empereur des Français Napoléon Ier :

☐ Déplacement entre le campement et le champs de bataille pour vaincre avec
gloire une quelconque puissance Européenne à annexer.

☐ Déplacement pour effectuer des achats de première nécessité auprès des
cantinières (oignon, vin, gnôle)

☐ Consultation auprès d'un médecin pour cause de typhus et/ou de la gangrène.
Ou opération urgente d'un chirurgien de la Grande Armée pour une amputation.

☐ Déplacement pour motif familial impérieux (complot politique, coup d'état).

☐ Convocation judiciaire pour se rendre aux Gens d'Armes et être conduit à la
guillotine ou au cachot.

☐ Déplacement outre-mer pour récupérer le trône de France.

☐ Déplacement pour acheminer des renforts et secourir l'Empereur.

Fait à :
Signature et date :

IMPRIMERIE DE NEURCHI DE NAPOLEON BONAPARTE
ANDREA PAIN

Directeur de publication : Didier CARDENOUX

Comité de rédaction : Eliane GOY et Danielle HUGUET

Ont contribué : Jacques BERNARD, Jean-René TOURNADRE et Mairie d'Égliseneuve



Le berger de la Manne

Bureau de l'Office de tourisme : 04 73 71 92 65 – Rez de Chaussée de la Maison des Fromages

Mairie d'Égliseneuve d'Entraigues Tél : 04 73 71 90 13 - Fax 04 73 71 93 98

Courriel : egliseneuve@free.fr
